

**French Version**  
(Abridged)  
Executive Summary  
& Recommendations



**EARTHRIGHTS INTERNATIONAL**

# TOTAL IMPACT:

The Human Rights, Environmental, and Financial Impacts of Total and Chevron's Yadana Gas Project in Military-Ruled Burma (Myanmar)



## TOTAL IMPACT: RÉSUMÉ

Deux groupes pétroliers occidentaux ont conclu un partenariat avec le régime militaire birman dans le cadre de l'un des projets de développement les plus controversés au monde : le projet gazier de Yadana, implanté dans une région isolée au sud de la Birmanie (Myanmar), dont le français Total et l'américain Chevron sont les opérateurs. *Yadana*, « trésor » en Birman, est un projet de grande envergure destiné à acheminer le gaz naturel de la Mer d'Andaman, en traversant la région birmane de Tenasserim, jusqu'en Thaïlande où il sert à produire de l'électricité pour la zone métropolitaine de Bangkok. Un gazoduc terrestre transporte ce gaz à travers une jungle dense et sur un terrain accidenté situés dans une zone ethnique isolée du sud-est de la Birmanie et sensible sur le plan environnemental.

Dès le début du projet, l'armée birmane, qui a été chargée de garantir la sécurité des entreprises et du gazoduc, a commis des violations massives et systématiques des droits de l'homme à l'encontre des populations locales.

EarthRights International (ERI) a rassemblé les preuves des violations des droits de l'homme liées au projet Yadana depuis 1994, et au cours de l'année 2009, de nouveaux éléments de preuve ont confirmé la persistance de violentes exactions commises par les forces armées birmanes affectées à la sécurité des groupes pétroliers et du projet. Parmi ces violations figurent des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et autres formes de mauvais traitement, le recours au travail forcé de façon systématique et généralisée ainsi que la violation du droit à la liberté de mouvement et du droit de propriété.

Le présent rapport s'appuie sur de nouvelles preuves directes mettant en évidence tant le rôle de l'armée birmane durant la phase de construction du chantier de Yadana que la permanence de ses liens avec les groupes pétroliers et le gazoduc. Plutôt que d'en convenir, Total a continué à nier les liens étroits et indissociables qu'il entretient avec les forces armées birmanes dans la zone de son chantier ce qui soulève de sérieuses questions d'ordre éthique sur l'intention du groupe français de dissimuler à ses investisseurs et actionnaires les risques matériels encourus.

Outre son impact sur les droits de l'homme dans la région du gazoduc, le projet Yadana a été un élément décisif permettant au régime militaire birman de rester financièrement solvable. Le présent rapport dévoile le montant total des recettes générées par le projet Yadana entre les années 2000 et 2008 et engrangées par l'instance dirigeante du pays, le *State Peace and Development Council* (SPDC) (Conseil d'État pour la paix et le développement). Ces recettes, qui s'élèvent à plusieurs milliards de dollars, n'ont pas contribué au développement économique de la Birmanie mais ont, au contraire, favorisé la corruption de haut niveau : ces revenus, qui ne sont pas comptabilisés dans le budget national du pays, sont, selon des sources fiables, placés dans deux banques extraterritoriales installées à Singapour. À cela s'ajoute les évidentes corrélations entre l'autoritarisme absolu du SPDC et l'accroissement de ses ressources financières.

Si, en raison de leur extrême gravité, les effets du projet Yadana sur les droits de l'homme et sur le plan financier sont naturellement au centre de nos préoccupations, il ne faut pas pour autant ignorer les incidences environnementales du chantier. Le présent rapport fournit des informations détaillées sur les graves problèmes soulevés par l'*Environmental Impact Assessment (EIA)* (Évaluation des incidences sur l'environnement) de Total, un document que ERI s'est procuré auprès des tribunaux américains. Les détails de ce document, désormais public, sont publiés pour la première fois dans les pages qui suivent. Il convient d'ajouter que, selon des villageois vivant dans le corridor du gazoduc, les effets négatifs

persistent et ce en lien avec un « groupe de protection de l'environnement » mal conçu, lequel a été financé et installé dans le couloir du gazoduc par Total.

Plutôt que de reconnaître toutes les conséquences susmentionnées du projet Yadana, ainsi que d'autres également connues, ou de s'efforcer de les résoudre, le Directeur général de Total, M. Christophe de Margerie, a publiquement dit à ceux qui le critiquaient « d'aller se faire voir ». En revanche, il s'est totalement investi dans une campagne de communication tous azimuts et est allé jusqu'à affirmer que le gaz de Yadana avait contribué à rendre Bangkok, la ville voisine, moins polluée.

Total a également utilisé trois moyens principaux pour systématiquement se blanchir de tout soupçon de complicité avec le régime autoritaire birman et les violations commises. Premièrement, de façon très directe, le groupe français a commandé une série d'évaluations d'impact à la société américaine CDA Collaborative Learning Projects (CDA), évaluations sur lesquelles les entreprises partenaires s'appuient pour démontrer que le projet Yadana, loin d'être une nuisance, est bénéfique au plus grand nombre. Ces évaluations et leurs faiblesses intrinsèques sont l'objet du rapport de l'ERI *Getting it Wrong* (2009). Deuxièmement, les groupes français et américain n'ont eu de cesse d'utiliser de façon abusive les évaluations d'impact ainsi que les rapports et déclarations provenant de tiers pour affirmer que tous ces éléments validaient leurs affirmations selon lesquelles aucune exaction n'était commise dans la région du gazoduc. Troisièmement, les deux entreprises mettent l'accent sur leur programme « socio-économique » local qui, selon elles, apporte des avantages sur le plan de l'économie, de l'éducation et de la santé à toutes les personnes vivant dans le couloir du gazoduc.

Si les efforts consentis par les deux partenaires en matière socio-économique peuvent être, en théorie, souhaitables, les villageois qui vivent sur place soutiennent que ces programmes n'ont pas eu les effets escomptés contrairement à ce qu'affirment les groupes pétroliers. Par ailleurs, ERI a constaté que l'efficacité véritable de ces projets locaux n'a jamais fait l'objet d'une vérification et d'une analyse complète menées de manière indépendante. De plus, quelle que puisse être la portée de ces programmes, elle n'exonère pas les groupes pétroliers de leur responsabilité pour complicité dans les violations des droits de l'homme qui sont commises ; elle n'efface pas non plus les conséquences sur le plan national liées au flux de recettes générées par le projet Yadana pour le SPDC.

Les activités de Total et de Chevron ont de graves conséquences en Birmanie. L'ERI adresse une série de demandes spécifiques à ces groupes et invite les entreprises, investisseurs et décideurs à prendre en compte la dimension éthique des opérations de Total et de Chevron en Birmanie et de prendre en considération les recommandations énoncées à la fin du présent rapport.

## Conclusion

Total et Chevron entretiennent des relations extrêmement étroites avec l'armée birmane en dépit des déclarations qu'ils ont pu faire à l'intention de l'opinion publique, des actionnaires, des investisseurs et des responsables politiques. Le lien historique noué entre ces deux groupes et l'armée remonte au lancement du chantier au début des années 90 ; de nouveaux éléments prouvent que ce partenariat sordide est toujours d'actualité, qu'il se prolongera sur le long terme et qu'il occasionne encore de graves atteintes aux droits de l'homme. ERI a rassemblé les preuves des exactions commises par l'armée et la marine birmanes chargées de la sécurité des groupes pétroliers et du chantier, à savoir le recours au travail forcé de manière généralisée et systématique, les violations du droit de la liberté de circulation et du droit à la propriété, les exécutions extrajudiciaires, les actes de torture et autres formes de mauvais traitement.

Le projet Yadana a également des incidences néfastes sur l'environnement ; ces dernières découlent de la mauvaise conception, dans les années 90, du plan sur l'environnement mis en place par Total, tel que le présent rapport le démontre. L'évaluation des incidences environnementales commandée par Total en 1995, pour la première fois analysée publiquement dans notre rapport, ne tient aucun compte de la participation des populations locales ni des conséquences sociales en dépit de l'arrivée massive de soldats birmans, d'ouvriers en bâtiment et de membres de l'ethnie Burman.

Aux conséquences directes que le projet a eues sur les droits de l'homme et sur l'environnement s'ajoutent les retombées financières colossales qu'il a générées dans le pays. En permettant au régime birman d'encaisser des recettes s'élevant à 4, 83 milliards de dollars depuis le lancement de la production commerciale du projet Yadana en 2000, Total et le consortium de Yadana ont été un élément extérieur essentiel qui a contribué à l'intransigeance du régime face aux demandes de changement politique. Le projet Yadana a contribué à la corruption de haut niveau dans la mesure où la junte militaire, qui ne comptabilise pas les revenus gaziers dans le budget national, les dépose, selon des sources confidentielles et fiables, dans deux banques extraterritoriales installées à Singapour. Ces revenus permettent au régime birman d'ignorer non seulement les appels au changement que lui adresse la communauté internationale mais également les demandes démocratiques formulées par le peuple birman.

Lorsque par le passé, Total a été confronté à ces défis, et d'autres encore, elle a constamment évoqué son programme socio-économique dont l'efficacité n'a jamais fait l'objet d'une évaluation quantitative réalisée par des experts indépendants ou par les populations elles-mêmes. En revanche, les recherches et enquêtes menées par ERI pointent que certains éléments-clés du programme ont eu des répercussions négatives sur la population de la région.

Au vu de ces faits et des graves incidences du projet Yadana, EarthRights International souligne l'importance des recommandations qui suivent.

## Recommandations

Aux groupes Total, Chevron et PTTEP (*Petroleum Authority of Thailand Exploration & Production*):

- Publier le montant de tous les versements effectués aux autorités birmanes depuis le démarrage du projet Yadana.
- Reconnaître l'extension la sphère de responsabilité dans le « corridor du gazoduc » de Yadana aux zones délimitées par les impacts résultant de la présence des bataillons de l'armée birmane chargés de garantir la sécurité du gazoduc.
- Œuvrer afin qu'il soit mis fin à la présence de l'armée birmane dans la zone d'opération du projet Yadana.
- Publier un communiqué officiel expliquant et démentant les fausses annonces faites par Total à propos de l'éradication du travail forcé dans la zone du corridor du gazoduc de Yadana, plus spécifiquement la note que le groupe français a publiée sur son site officiel attribuant faussement cette affirmation à l'Organisation internationale du travail.
- Transmettre sur-le-champ les plaintes pour travail forcé à l'Organisation internationale du travail et ne pas les déposer dans les « boîtes à plaintes » de Total.

À la communauté internationale:

- Exercer une pression ciblée sur le secteur pétrolier birman (pétrole et gaz), prendre également des mesures restrictives afin de limiter accès du *State Peace and Development Council* (le Conseil de l'État pour la paix et le développement, instance dirigeante du pays) aux marchés de capitaux en rapport avec les revenus gaziers actuellement générés par les projets de Yadana et de Yetagun ainsi que ceux qui découleront du projet de Shwe. Adopter également des mesures multilatérales ciblées afin de limiter les transactions internationales conclues par des personnes physiques et des institutions liées au secteur pétrolier en Birmanie.
- Maintenir et renforcer des restrictions ciblées sur tout nouvel investissement dans les secteurs pétrolier (pétrole et gaz), minier, forestier et hydroélectrique birmans tant que des conditions préalables n'auront pas été solidement mises en place, et en particulier :
  - la divulgation complète des versements effectués au *State Peace and Development Council* ;
  - des garanties fiables sur les conditions d'exécution des projets de développement de grande ampleur afin qu'ils ne présentent pas un risque excessif de violations des droits de l'homme liées à la présence de l'armée birmane chargée de la sécurité des projets;
  - des garanties fiables sur la libre participation des communautés locales aux décisions relatives au développement, y compris le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause avant le démarrage des chantiers ;
  - un recours aux instances judiciaires du pays d'origine des opérateurs pour les victimes étrangères des violations des droits de l'homme liées aux activités de l'entreprise.

- Adopter et renforcer les mécanismes juridiques et réglementaires dans le but de développer la transparence, les cadres normatifs et l'harmonisation de tous les systèmes. Ces mécanismes doivent avoir pour objectif de favoriser la stabilité des opérations des sociétés à l'échelle internationale, de prévoir la responsabilité des entreprises pour complicité dans les atteintes aux droits de l'homme commises à l'étranger, et garantir aux victimes un accès à la justice aux juridictions étrangères. Les organisations de la société civile et les citoyens de ces pays devraient préconiser l'adoption de lois instituant de tels mécanismes.

#### Aux investisseurs et actionnaires des entreprises extractives opérant en Birmanie:

- Engager activement les companies concernant leurs investissements, leurs effets et activités au Burma avec des buts comportant des échéances pour améliorer le comportement des sociétés.
- Appuyer les résolutions des actionnaires qui préconisent des politiques et des pratiques visant à améliorer l'État de droit, la promotion ainsi que la protection des droits de l'homme et de l'environnement ; la transparence des recettes et tout autre forme de transparence ; les droits des peuples autochtones et des communautés concernées, y compris le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
- Promouvoir les objectifs de la campagne *Publish What You Pay* (« Publiez ce que vous payez ») et l' *Extractive Industries Transparency Initiative* (« Initiative pour la transparence dans les industries extractives »).

#### Aux entreprises extractives ayant investi ou envisageant d'investir en Birmanie:

- Cesser tout nouvel investissement ou projet de construction tant que des mesures appropriées visant à en réduire ou à en prévenir les effets négatifs sur les droits de l'homme et sur l'environnement n'auront pas été prises et tant que les communautés locales ne pourront pas exercer leur droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Sont particulièrement concernées les entreprises qui participent au développement du projet gazier de Shwe, y compris Daewoo International, Korea Gas Company, Gas Authority of India Ltd., ONGC Videsh, Chinese National Petroleum Company, PetroChina et d'autres encore. Ces entreprises devraient arrêter immédiatement toutes activités liées au projet tant que les recommandations présentées dans ce rapport n'auront pas été mises en oeuvre.
- Confier à des tiers la réalisation d'évaluations des incidences sur l'environnement et sur les droits de l'homme menées de façon indépendante, objective et vérifiable, avant le démarrage de tout projet pétrolier et gazier en Birmanie ; y inclure la libre et entière participation de la population locale et publier l'intégralité de ces évaluations dans les langues vernaculaires.
- Faciliter le contrôle du respect des droits l'homme, par des tiers, et de manière indépendante et vérifiable, s'agissant des projets en cours.
- Reconnaître le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause comme étant un droit fondamental des peuples autochtones et consulter des tiers



objectifs et indépendants afin que ce droit soit respecté dans le cadre des opérations envisagées par l'entreprise.

- Rendre public le montant de tous les versements effectués aux autorités birmanes.

#### Au State Peace and Development Council (SPDC)<sup>1</sup>:

- Respecter les obligations relatives aux droits de l'homme fondamentaux et à la protection de l'environnement en vertu du droit international. Cesser les atteintes aux droits de l'homme à l'encontre des populations vivant dans la région du gazoduc de Yadana et sur tout le territoire birman, mettre fin également aux exécutions extrajudiciaires, aux violences sexuelles, aux actes de torture, à l'usage excessif de la force, aux détentions et emprisonnements arbitraires, au travail forcé et aux déplacements forcés.
- Respecter et protéger le droit fondamental des populations birmanes à participer aux décisions relatives au développement, le droit, notamment celui des groupes ethniques autochtones birmans au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
- Permettre à des tiers indépendants d'évaluer, d'enquêter et de contrôler librement, de façon anonyme et sans risque, les projets de développement en cours ou à venir en Birmanie.
- Adopter et mettre en oeuvre l'*Extractive Industries Transparency Initiative*.

#### Note additionnelle aux recommandations

EarthRights International (ERI) ne préconise pas le retrait de Total ou de Chevron de la Birmanie. Cette mise au point ne signifie en aucun cas que l'organisation cautionne sur le plan éthique la présence de ces groupes dans le pays, elle n'implique pas non plus une préférence pour la présence d'entreprises occidentales par rapport à des entreprises asiatiques.

ERI s'oppose à ce que tout nouvel investissement soit effectué ou à ce que de nouveaux projets soient lancés, pour l'heure, dans les secteurs de l'industrie extractive en Birmanie. De très nombreux éléments prouvent que les projets pétroliers et gaziers en cours dans ce pays dirigé par l'armée ont eu de graves conséquences directes ou indirectes sur les droits de l'homme et sur l'environnement dès leur mise en chantier et pendant toute leur durée d'exploitation. Pour participer à ces projets il faut signer un partenariat avec le SPDC, qui est accusé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre contre la population birmane;<sup>2</sup> de même, pour garantir la sécurité des chantiers, il faut conclure un accord avec l'armée birmane qui est, elle, responsable d'atteintes régulières aux droits de l'homme.

---

<sup>1</sup>EarthRights International reconnaît que la junte militaire birmane n'a pas su préserver les droits les plus élémentaires de la population birmane et, par conséquent, ne s'attend pas à ce que le SPDC applique les recommandations mentionnées ici. Toutefois, ERI est convaincu qu'il est important d'indiquer les mesures qu'un gouvernement, un tant soit peu responsable, devrait appliquer pour commencer à respecter les droits fondamentaux de la population birmane.

<sup>2</sup> Voir International Human Rights Clinic at Harvard Law School, *Crimes in Burma* 74 (demandant une commission d'enquête du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les crimes contre l'humanité et crimes de guerre, et documentant « une accusation fondée quant à l'existence de violations constituant des crimes contre l'humanité et crimes de guerre. »).

ERI continue à promouvoir et à protéger les droits de l'homme ainsi que l'environnement en Birmanie. Total et Chevron sont toujours liés aux graves atteintes aux droits de l'homme commises en Birmanie par les bataillons chargés de garantir la sécurité du gazoduc et ces entreprises persistent à refuser des éléments essentiels de la responsabilité des entreprises en rapport avec les opérations qu'elles mènent en Birmanie, telle que la transparence des recettes. En conséquence, ERI réitère les recommandations citées précédemment.